

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CINQ CENT QUARANTE-DEUXIÈME (542^e) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION** TENUE LE 24 MARS 2026 À LA SALLE H7-1190 ET PAR VISIOCONFÉRENCE.

RÉSOLUTION CAD-13775

Modification de la Procédure relative
à la reconnaissance des acquis et
des compétences

- ATTENDU** le Règlement général 2 de l'Université du Québec « Les études de premier cycle »;
- ATTENDU** le Règlement général 3 de l'Université du Québec « Les études de cycles supérieurs »;
- ATTENDU** l'article 13.1 du Règlement relatif aux études de l'UQAC;
- ATTENDU** la Politique relative à la reconnaissance des acquis et des compétences de l'UQAC;
- ATTENDU** la nécessité de réviser les documents normatifs encadrant la reconnaissance des acquis;
- ATTENDU** la résolution CERC-9155 relative à la modification de la Procédure relative à la reconnaissance des acquis et des compétences;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur aux études, à la formation et à la réussite;

Sur proposition de Patrick Giroux, appuyée par Christine Boily, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- D'** adopter la Procédure relative à la reconnaissance des acquis et des compétences modifiée telle qu'annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

La secrétaire générale,

Nathalie Gagnon

Signé avec ConsignO Cloud (26/03/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.



Me Nathalie Gagnon